

# Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

47 (2012)

Diderot et les spectacles

Gerhardt Stenger

## La source inconnue des Principes de politique des souverains de Diderot

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Gerhardt Stenger, « La source inconnue des Principes de politique des souverains de Diderot », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 47 | 2012, mis en ligne le 05 October 2012, Consulté le 26 October 2012.  
URL : /index4952.html ; DOI : 10.4000/rde.4952

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : /index4952.html

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Société Diderot et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)  
Propriété intellectuelle

**Gerhardt STENGER**

## La source inconnue des *Principes de politique des souverains* de Diderot

Pendant ses deux séjours en Hollande, Diderot a beaucoup travaillé : il y rédigea entre autres le *Paradoxe sur le comédien* et ébaucha la *Réfutation d'Helvétius*, les *Observations sur le Nakaz*, l'*Entretien d'un philosophe avec la maréchale de \*\*\** ainsi que les *Notes écrites de la main d'un souverain à la marge de Tacite*. Tous ceux qui se sont intéressés à cette dernière œuvre, mieux connue sous le titre *Principes de politique des souverains*, n'ont pas manqué de constater le caractère ambigu et déconcertant de ce texte composé d'une « série d'aphorismes dont la succession ne paraît obéir à aucun plan concerté<sup>1</sup> ». Quelle est la source de ces *marginalia* mystérieux ? Si Paul Vernière s'est naguère demandé sur quelle édition de Tacite, texte ou traduction, a rêvé Diderot<sup>2</sup>, Jean-Christophe Rebejkow estime, pour sa part, que les *Principes* se situent dans la tradition des commentaires de Tacite, fréquents au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. En l'absence de source clairement identifiée, le texte du philosophe pose d'épineux problèmes de déchiffrement. S'il est vrai que l'intention de Diderot était de faire la satire de Frédéric II commentant des textes tirés de Tacite, Anne-Marie et Jacques Chouillet n'ont pas tort de dire que l'interprétation de plusieurs maximes des *Principes* « dépend de la présence ou de l'absence de guillemets pour signaler l'emplacement réservé aux interventions du souverain en “marge de Tacite” », emplacement qui varie selon les manuscrits conservés et peuvent conduire le

1. J.-Chr. Rebejkow, « De quelques problèmes d'interprétation posés par les maximes des *Principes de politique des souverains* de Diderot », RDE, 11, 1991, p. 63.

2. *O. Pol.*, p. 152.

3. Art. cité, p. 65. Mais Catherine Volpilhac-Auger n'a pas eu tort d'objecter qu'en 1774 le tacitisme « est mort depuis un siècle » (« Double lecture, double écriture : les *Principes de politique des souverains* », RDE, 17, 1994, p. 71.

lecteur à de véritables contresens<sup>4</sup>. Or les manuscrits conservés et la tradition imprimée ne facilitent pas la tâche du critique, bien au contraire : en dehors des passages parfaitement identifiables où Frédéric – ou tout autre despote – parle à la première personne (§§ LXXXIII à CXXII et CCXXV), de nombreuses pensées ou notes présentent un système de guillemets dans les manuscrits que ne reproduisent pas les versions imprimées. Dans les manuscrits, certains guillemets sont ouverts sans être fermés, il y a confusion entre ces guillemets et ceux des citations, nombreuses dans le texte ; dans la tradition imprimée, les citations latines et certains passages en français sont soulignés, il y a deux sortes de guillemets et ainsi de suite<sup>5</sup>. Nul doute que la découverte de la source dont Diderot s'est inspiré contribuera à démêler cet écheveau apparemment inextricable de citations, de prétendues notes en marge de Tacite et de commentaires critiques.

À La Haye, Diderot a profité de son séjour pour lire des ouvrages peu connus en France : le *Courrier du Bas-Rhin* par exemple auquel il a emprunté l'anecdote du testament de Bohola<sup>6</sup> (en réalité Bobola) qu'on retrouve littéralement dans l'*Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de \*\*\** ou encore le *De contemptu mortis libri IV* de Daniel Heinsius auquel il a emprunté le distique latin qui clôt les *Éléments de physiologie*<sup>7</sup>. Un autre ouvrage a également attiré l'attention de Diderot et lui a même donné l'idée de composer un florilège de citations extraites d'auteurs antiques et assortis de commentaires, les futurs *Principes de politique des souverains* prétendument écrits à la marge de Tacite. Il s'agit du livre *De Arcanis Rerumpublicarum Libri sex* du savant allemand Arnoldus Clapmarius, paru après sa mort en 1605 et plusieurs fois rééditées au xvii<sup>e</sup> siècle. Clapmarius y tentait de justifier une notion politique qui venait de faire son apparition, la « raison d'État », en illustrant son application concrète par un choix très large de citations d'auteurs anciens. Tout en condamnant l'immoralité du machiavélisme, les « *flagitia dominationis* » stigmatisés aussi par Diderot (§§ CXXII-CXXIII), il était convaincu que l'homme d'État avait parfois raison d'agir contrairement aux lois et admettait même la tromperie comme un procédé indispensable de la politique – ce qui, on le sait, est loin de refléter l'opinion de Diderot. Tout se passe comme si Diderot avait fondu ensemble deux projets originellement distincts, portant chacun un titre différent : un

4. A.-M. et J. Chouillet, « Diderot et les despotes », *Mots*, 7, 1983, p. 34 et 32.

5. Voir A.-M. et J. Chouillet, art. cité, p. 34-35.

6. N° 46 du *Courrier du Bas-Rhin*, 8 juin 1774, p. 366.

7. Voir G. Stenger, « Diderot lecteur de Heinsius : quelques éclaircissements sur la conclusion des *Éléments de physiologie* », dans RHLF, 3, 2012.

démarquage discret, à la limite du plagiat malhonnête, de Clapmarius intitulé *Principes de politique des souverains*, et les *Notes écrites de la main d'un souverain en marge de Tacite* qui, à première vue, ne doivent rien au *De Arcanis*. Nous laisserons à d'autres, à commencer par les éditeurs des *Principes de politique des souverains* dans DPV, le soin d'approfondir les rapports entre l'ouvrage de Clapmarius et Diderot ; nous nous contenterons ici de montrer à l'aide de quelques exemples la filiation du *De Arcanis*<sup>8</sup> aux *Principes de politique des souverains*<sup>9</sup>.

1. Clapmarius : « *Difficile est, inquit [Aristoteles], pauperes qui divites fuerunt, aut nati sunt e divitibus, res novas non moliri.* Et Cicero in Epistola quadam *Itaque me nunc scito tantum habere æris alieni, ut cupiam conjurare, si quisquam recipiat.* Et Tacitus de Ottone : *Inopia vix privato toleranda* et de Sylla : *Sylla inops, unde præcipua audacia.* » (Livre II, chap. 23, p. 112<sup>10</sup>) – Diderot paraphrase d'abord la citation d'Aristote, puis reprend et traduit la dernière citation latine : « Les plus dangereux sont des grands, pauvres et obérés, qui ont tout à gagner et rien à perdre à une révolution. *Sylla inops, unde præcipua audacia* : “Sylla n'avait rien ; et ce fut surtout son indigence qui le rendit audacieux”. » (§ II)

2. Clapmarius : « [...] de dolo scribit Servius, *aliud agitur, aliud simulatur agi.* [...] Porro finis eorum duplex est : salus et diuturnitas præsentis Reipublicæ : hoc est, ne in aliam formam mutetur ; et eorum securitas qui imperant. [...] Habent consilia nonnunquam speciem aliquam fraudis atque iniquitatis, a se et simpliciter considerata ; sed respectu publici boni, et status Reipublicæ tolerantur. » (Livre I, chap. 5, p. 11<sup>11</sup>). – Ici, Diderot commence par traduire la citation latine de Clapmarius, puis paraphrase son commentaire : « Faire une chose et avoir l'air d'en faire une autre, cela peut être dangereux ou utile : c'est selon la circonstance, la chose et le souverain. » (§ VI)

8. Nous citons l'ouvrage d'après l'édition parue à La Haye en 1644.

9. Nous citons d'après l'édition de P. Vernière (*O. Pol.*).

10. Traduction : « *Il est difficile, dit-il [Aristote], que les pauvres qui ont été riches ou sont nés de riches, ne préparent pas des révolutions.* Et Cicéron dans une certaine Lettre : *Sache que j'ai contracté tant de dettes que j'entrerais volontiers dans une conjuration si quelqu'un voulait m'y recevoir.* Et Tacite au sujet d'Othon : *une indigence à peine supportable pour un particulier* et au sujet de Sylla : *Sylla.* »

11. Traduction : « Servius écrit au sujet de la ruse, *une chose est faite, une autre feint d'être faite.* [...] D'ailleurs leur but est double : le salut et la longue durée de l'État présent : c'est-à-dire qu'il ne se transforme pas dans une autre forme ; et la sécurité de ceux qui gouvernent. [...] les résolutions ont parfois un certain air de fraude et d'iniquité, quand on les considère en elles-mêmes et en dehors du contexte ; mais eu égard au bien public et à la situation de l'État, on les tolère. »

3. Clapmarius : « Livius lib. 4<sup>12</sup> *Comitiis*, inquit, *Tribunorum militum Patres summa ope evicerunt, ut M. Furius Camillus crearetur. Propter bella simulabant parari ducem, sed rogationi Tribunitiae adversarius quærebatur.* » (livre I, chap. 5, p. 9<sup>13</sup>) – Diderot s’inspire d’une citation de Clapmarius mais ajoute son propre commentaire : « Faire tomber le choix du peuple sur Camille, ou l’ennemi du tribun ; maxime tantôt utile, tantôt nuisible : utile, si le tribun est un factieux, nuisible si le tribun est un homme de bien. » (§ IX)

4. Clapmarius : « Quibus artibus quod Tiberius instructissimus fuit, ideo ejus verba plerumque Tacitus appellat *obscura, suspensa, nunc perplexa, nunc eluctantia, nunc verba in speciem recusantis composita.* » (Livre I, chap. 6, p. 14) – Diderot : « Apprendre la langue de Tibère avec le peuple, *Verba obscura, perplexa, suspensa, eluctantia, in speciem recusantis composita.* “Mots obscurs, perplexes, indécis, esquivant toujours entre la grâce et le refus.” Oui, c’est ainsi qu’il faut en user, lorsqu’on craint et qu’on s’avoue qu’on est haï et qu’on le mérite. » (§ XII) Catherine Volpilhac-Augé qui, la dernière, s’est penchée sur le texte de Diderot, affirme « qu’on ne peut qu’être d’accord avec les éditeurs précédents, qui ont vu dans cette phrase des souvenirs de Suétone et de Tacite ; mais à ces références qui s’imposent il faut ajouter un autre auteur, moins attendu : Sénèque le Tragique<sup>14</sup>. » La réalité est plus simple : Diderot n’a fait que démarquer son modèle ; en revanche, le commentaire de la citation latine est bien de lui.

5. La découverte de la source des *Principes de politique des souverains* permet de conclure que Jean-Christophe Rebejkow a tort de préférer le texte de la *Correspondance littéraire* (CL) au manuscrit de Leningrad (L). Dans CL, par exemple, les §§ CLXIV et CLXIX sont contractés en une seule maxime : « Galba disait à Pison : *Pense à ce que tu exigerais de ton Souverain, si tu étais sujet.* Le discours de Galba était avantageux pour la République, périlleux pour lui. J’ai bien peur que ce discours de Galba ne fût qu’un compliment sans conséquence. » Contrairement à L, la phrase « Le discours de Galba était avantageux pour la République, périlleux pour lui » n’est pas soulignée dans CL, ce qui a

12. En réalité livre V, chap. 26. « Aux élections des tribuns militaires, la haute influence des patriciens emporta la nomination de M. Furius Camille : leur prétexte était le besoin d’un général pour la guerre ; mais, au fond, ils ne voulaient qu’un adversaire des largesses tribunitiennes. » (Trad. Nisard).

13. Traduction : « Comme Tibère était fort instruit dans ces arts, Tacite taxe ses paroles le plus souvent d’*obscur*, d’*indécis*, tantôt *perplexes*, tantôt *forcées*, tantôt *composées sous l’apparence du refus*. »

14. C. Volpilhac-Augé, « Quelques notes à la marge des *Notes à la marge de Tacite* », dans *L’Édition du dernier Diderot*. Textes réunis et publiés par Gianluigi Goggi et Didier Kahn, Paris, Hermann, 2007, p. 41.

conduit Rebejkow à croire qu'il s'agissait de l'opinion de Diderot<sup>15</sup>. Or dans Clapmarius, la phrase en question (une citation de Tacite) est bel et bien soulignée (Livre IV, chap. 3, p. 183), sans compter que les §§ CLV à CLVIII, absents de CL, y ont trouvé leur inspiration (Livre IV, chap. 1 et 2, p. 178-182).

En parcourant l'ouvrage de Clapmarius, on apprend que l'ami du pape (§ XVI) est Francesco Soderini (livre I, chap. 7, p. 16), que la citation du § CLXV provient d'Ulpian (livre IV, chap. 1, p. 178), et celle du § CLXVIII, qui claque comme un fouet, de... l'évangile selon Jean (18.14). Ajoutons que la citation du § CXCV, attribuée à l'empereur Hadrien par Clapmarius, provient de l'*Historia Augusta* d'Avidius Cassius (II, 5), et que le « machiavéliste » du § CXCVIII est Frédéric I<sup>er</sup>. Enfin, contrairement à l'hypothèse de Naigeon qui a cru déceler dans le § CCXXI un pastiche de Salluste, le passage en question n'est que la traduction en français d'une citation très inexacte donnée par Clapmarius d'un extrait du chapitre LIII de *La Conjuration de Catilina* (livre VI, chap. 21, p. 337).

La conclusion qui s'impose après ce bref survol est que Diderot n'a pas lu Tacite en Hollande ; il s'est contenté de démarquer Clapmarius et il a fait du tacitisme sans Tacite.

N.B. L'anecdote concernant Fernando Álvarez de Toledo y Pimentel (§ CXXIV) a été racontée par l'ancienne maîtresse de Diderot, M<sup>me</sup> de Puisieux, dans *Les Caractères* (Londres [Paris], 1755, p. 57) : « Nous avons mille exemples des favoris qui sont morts de leurs disgrâces. Que le sang-froid de Pimentel est rare ; partons, Madame, dit-il, à sa femme ; nous n'avons plus que faire ici. Philippe s'est aperçu que j'avais plus d'esprit que lui. »

Gerhardt STENGER  
*Université de Nantes*

15. Art. cité, p. 70.